

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2009

L'an deux mille neuf et le 14 décembre à 19 h 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 8 décembre 2009, s'est réuni dans la Salle des Fêtes de MUNCQ-NIEURLET sous la Présidence de Mr Yves BEUGNET, Président de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ.

ETAIENT PRESENTS :

- ✦ *Mesdames Nicole CHEVALIER, BOURGOIS Catherine ,Clotilde BEAUFILS,Carole DUYTSCHÉ, Monique ROBILART,*
- ✦ *Messieurs Olivier PLANQUE, Frédéric COPPIN, André LOTOI, Franck DUTERTRE,Jean BOIDIN, VANGREVELYNGHE Christian , Michel COLIN, Jacques CUGNY , François DAULLE, Patrick WAY, Olivier MAJEWICZ, Pierre CATO, Stéphane DEBRUYNE, Yves BEUGNET, Hugues DURIEZ, Jean-Paul SPECQ, Christian PETTE, Daniel PIQUET, Yves ENGRAND ,Henri VARLET, Daniel DENOLF, Claude BOCQUELET, Lucien VANBOSEL, Jean-Marie COURBOT, Dominique POURRE, Daniel TACQUET, Daniel DURIEZ, Julien PRUVOT.*

ETAIENT EXCUSES :

- ✦ *Madame Brigitte MOUILLE, Messieurs Maurice BUTOR, Yves DELPLACE, Guy VERMERSCH , José RIVAS, Jean VASSEUR (qui ont respectivement donné pouvoir à Madame Catherine BOURGOIS, Monsieur Michel COLIN , Madame Clotilde BEAUFILS , Monsieur Olivier MAJEWICZ, Madame Monique ROBILART, Madame Nicole CHEVALIER).*

ETAIT ABSENT :

- ✦ *Monsieur Gérard VERQUERE*

SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Dominique POURRE est élu à l'unanimité Secrétaire de Séance.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 OCTOBRE 2009

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 20 octobre 2009 adressé aux délégués communautaires le 26 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT DU PRESIDENT :

TARIFS 2010 DES ENTREES DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE

Le président fait part que le Bureau Communautaire a décidé de fixer les tarifs 2010 entrées piscine comme suit :

		Rappel 2009	2010
<i>Location matériel</i>		0.50€	0.50€
<i>Bonnet</i>		1.45€	1.50€
<i>Scolaires CCRA</i>		<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Scolaires Collège CCRA - CLSH</i>		<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Scolaires hors CCRA</i>		1.70€	1.70€
<i>Enfants moins de 3 ans</i>		<i>Gratuit</i>	<i>Gratuit</i>
<i>Enfants -16 ans</i>	<i>1 entrée</i>	1.65€	1.70€
	<i>Carte 12 entrées</i>	15.5€	16.00€
<i>Adultes et jeunes De plus de 16 ans</i>	<i>1 entrée</i>	2.25€	2.30€
	<i>Carte 12 entrées</i>	19.5€	20.00€
<i>Leçons ou aquaphobie (entrées comprises)</i>	<i>10 cours</i>	62.00€	64.00€
	<i>5 cours</i>	31€	32€
	<i>1 séance d'essai</i>		6.50 €
<i>Cartes séances d'animation :</i>			
<ul style="list-style-type: none"> - Perfectionnement, aquagym, aquacostaud - *Aguaséniors et bébés nageurs qui seront mises en place au cours de 2010 			
<i>10 séances (entrées comprises) *</i>		50.00€	50.00€
<i>5 séances (entrées comprises) *</i>		25.00€	25.00€
<i>Séances d'essai *</i>			6.50 €

Pour les bébés nageurs : un adulte accompagnant obligatoire (prix d'entrée de cet adulte compris) pour un adulte supplémentaire: prix d'entrée à acquitter

MOTION CONTRE LE PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après avoir ouï le Président, le Conseil Communautaire, par 28 Voix POUR - 6 ABSTENTIONS - 5 CONTRE décide de soutenir la démarche de l'Association des Maires Ruraux et d'adopter la motion suivante :

Considérant que :

- La commune et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité
- L'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul
- Le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances intercommunales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales.
- Toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires

C'est pourquoi la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ

- Se prononce résolument contre toutes les dispositions qui sont de nature à affaiblir la commune ou la représentation des territoires au sein du paysage institutionnel local
- Demande au Président de la Communauté de Communes de saisir les Parlementaires de la Circonscription afin qu'ils soutiennent, par leur vote, les positions défendues par les Maires Ruraux.

ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'OFFEKERQUE

Après avoir entendu les orientations du Projet de PLU prêt à être arrêté,
Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'arrêter le projet de révision du PLU de la Commune d'OFFEKERQUE

MODIFICATIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE ZUTKERQUE

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre de la modification simplifiée du PLU de Zutkerque en vue de classer la propriété située sur la parcelle AC1 en zone Nh.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ZUTKERQUE

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une procédure de modification portant sur le règlement des zones UC et Nh.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ZUTKERQUE

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la mise en œuvre d'une procédure de modification portant sur l'article IV des dispositions générales « adoptions mineures ».

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE NORTKERQUE

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre une procédure de modification du POS de Nortkerque permettant le classement de cette parcelle en zone UC en vue de permettre l'implantation de la future salle multi-activités, du parking et du vestiaires-sanitaires-douches.

MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE GUEMPS

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre une procédure de modification du POS de Guemps portant sur le déplacement de l'ER N° 7.5

MODIFICATIONS DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE POLINCOVE

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre une procédure de modification du POS de Polincove en vue de modifier la limite de

la zone 10UH permettant d'étendre en profondeur la zone UC (50 mètres par rapport à l'alignement de la RD 219) sur les parcelles cadastrées ZC 121 et 123.

MODIFICATIONS DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE POLINCOVE

Le Conseil Communautaire décide de mettre en œuvre une procédure de modification du POS de Polincove permettant de supprimer la zone 21 NDa et de classer ce secteur en zone 10 NC et UC.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE GUEMPS

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de GUEMPS portant sur le classement de la zone 50 NA (située au Sud Ouest de la Mairie et jouxtant le terrain de football) en 30 NA.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE POLINCOVE

Le conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de POLINCOVE portant sur la levée de l'emplacement réservé n° 5.15 inscrit au POS.

APPROBATION DE LA MODIFICATION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE NORTKERQUE

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de NORTKERQUE portant sur le classement en 30 NA de la parcelle AA7, située route d'Ardres, actuellement en 50 NA et classement en 30 NA des parcelles AC 48 et AC 49 situées rue Monecove, actuellement en 50 NA.

APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VIEILLE-EGLISE

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la modification du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de VIEILLE-EGLISE portant sur la modification de l'article 11 du règlement du PLU de la Commune en vue de supprimer les restrictions relatives à la couleur des toitures.

APPROBATION DES REVISIONS SIMPLIFIEES DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS DE LA COMMUNE DE GUEMPS

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols de GUEMPS permettant l'aménagement et la valorisation du Moulin et du Pont de Guemps et de ses abords.

RAPPORT DE L'ACTIVITE 2008 DU SEVADEC

Après avoir ouï le Président, aucune observation n'étant émise, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte d'Élimination et de VALorisation des DEchets du Calaisis.

ADMISSION EN NON VALEUR DES COTES IRRECOURABLES AU TITRE DE LA REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'admettre une somme de 15 543.18 € en non valeur concernant des côtes irrécouvrables au titre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères

FIXATION DU MONTANT DE REMBOURSEMENT DES CONTENEURS SUITE A SINISTRE, DISPARITION ...

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer les montants des remboursements de ces bacs sinistrés ou disparus réclamés aux personnes-entreprises-Collectivités selon le barème suivant :

BAC 180 litres	41.00 €
BAC 240 litres	86.00 €
BAC 260 litres	55.00 €
BAC 340 litres	142.00 €
CONTENEUR ROULANT 500 L	406.31 €
CONTENEUR ROULANT 660 L	423.92 €
CONTENEUR ROULANT 750 L	439.34 €
CONTENEUR ROULANT 1 000 L	460.00 €
CONTENEUR ROULANT 1 100 L	699.20 €
BACS 35 LITRES (vert ou marron)	8.55 €

**INONDATIONS DE FIN NOVEMBRE – DEBUT DECEMBRE :
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT
ALLOUEE A LA PREMIERE SECTION DE WATERINGUES**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer à la 1^{ère} section de wateringues, une subvention exceptionnelle de solidarité pour faire face aux dépenses occasionnées par la mise en œuvre de moyens pour atténuer les effets des inondations.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de fixer cette aide à 50 % des dépenses engagées par la 1^{ère} section de wateringues et de la plafonner à 30 000 €.

**INONDATIONS DE FIN NOVEMBRE-DEBUT DECEMBRE :
ACQUISITION D'UNE POMPE AVEC MISE A DISPOSITION
DEFINITIVE ET IRREVOCABLE DE LA COMMUNE DE
POLINCOVE**

Le Conseil Communautaire décide (par 37 Voix POUR et 2 ABSTENTIONS) l'acquisition d'une pompe d'un débit de 1 800 m³ avec un engagement irrévocable de mise à disposition de façon permanente et définitive à la Commune de POLINCOVE (sachant que le coût d'acquisition est de 4 500 € HT).

**INONDATIONS DE FIN NOVEMBRE-DEBUT DECEMBRE :
ORGANISATION D'UNE CELLULE DE CRISE**

A l'initiative et sur proposition unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de

mener une réflexion sur l'organisation au niveau intercommunal d'une cellule de crise pour qu'en cas d'une catastrophe, des dispositions soient préalablement définies.

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL 2009

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter les modifications budgétaires suivantes :

Fonctionnement	6811	Dépenses	18 258.13 €
Investissement	28031	Recettes	18 258.13 €
Fonctionnement	022	Dépenses	- 84 258.13 €
Investissement	2031	Dépenses	18 258.13 €
Fonctionnement	6218	Dépenses	7000.00 €
Fonctionnement	6458	Dépenses	23 000.00 €
Fonctionnement	64138	Dépenses	5 000.00 €
Fonctionnement	64118	Dépenses	1 000.00 €
Fonctionnement	6574	Dépenses	30 000.00 €

DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS 2009

Ainsi, vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter la décision budgétaire modificative suivante :

SECTION	ARTICLE		MONTANT
Investissement	2154	Dépenses	2 063.60
Investissement	1312	Recettes	2 063.60
Investissement	2131	Recettes	1.00
Investissement	2154	Recettes	502.00
Investissement	2154	Dépenses	503.00
Fonctionnement	775	Recettes	1 311.00
Fonctionnement	778	Recettes	- 1311 €

RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SYNDICAT MIXTE DE LA COTE D'OPALE

Après avoir ouï le Président, aucune observation n'étant émise, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2008 du Syndicat Mixte de la Côte d'Opale.

RAPPORT D'ACTIVITE 2008 DU SPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles)

Aucune observation n'étant émise, le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2008 du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2008 DU REFUGE FOURRIERE INTERCOMMUNAL DU CALAISIS

*Après avoir ouï le Président,
Aucune observation n'étant émise,
Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activité 2008 du refuge
fourrière intercommunal du Calaisis.*

CONVENTION AVEC CAP CALAISIS POUR L'UTILISATION DE LA FOURRIERE DES ANIMAUX

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de conventionner avec CAP CALAISIS pour l'utilisation de la fourrière intercommunale du Calaisis et d'autoriser le Président à signer cette convention.

CREATION D'UN FONDS DE SOUTIEN A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE BATI LIE A L'EAU

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, la création d'un fonds patrimoine bâti lié à l'eau. Les critères pour l'attribution des subventions sont fixés comme suit :

- 1. L'opération doit concerner un élément du patrimoine bâti lié à l'eau situé sur le territoire intercommunal*

2. *Attributaire : organisme public*
3. *Plafond subventionnable : 5 000€ HT*
4. *Taux de subvention : 50%*
5. *Une opération subventionnable par période de 3 ans.*

**FONDS DE SOUTIEN A LA RESTAURATION DU
PATRIMOINE LIE A L'EAU : REHABILITATION DE LA
VANNE A GUILLOTINE SUR L'OUDECQUE A
ZUTKERQUE**

Conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Communautaire lors de la création du fonds de soutien à la restauration du patrimoine bâti lié à l'eau

Le Conseil Communautaire décide d'accorder à la première section de guillotine située sur le territoire communal de ZUTKERQUE à l'intersection de l'Oudrecque et du Meullestroom.

Cette subvention est de 50 % du montant des travaux avec un plafond de dépenses subventionnables fixé à 5 000 € HT .

**FONDS DE SOUTIEN PATRIMOINE – PETIT PATRIMOINE
BATI – RESTAURATION DES BATIMENTS DE L'ANCIENNE
ECOLE – MUNCQ-NIEURLET**

Sur proposition de la commission « patrimoine- Sport- Piscine- Cadre de vie » réunie le 29 septembre 2009 et vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer à la Commune de Muncq-Nieurlet une subvention de 1550 euros au titre du « Fonds patrimoine- petit patrimoine bâti » pour la réalisation de travaux de restauration des bâtiments de l'ancienne école.

**FONDS DE SOUTIEN PATRIMOINE – EDIFICE CULTUEL :
REFECTION DE LA CHAPELLE DU VILLAGE DE
MUNCQ-NIEURLET**

Sur proposition de la commission « patrimoine- Sport- Piscine- Cadre de vie » réunie le 29 septembre 2009 et vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder à la Commune de Muncq-Nieurlet une subvention de 2500 euros au titre du « Fonds patrimoine-patrimoine cultuel » pour la réalisation de travaux de réfection de la Chapelle.

FONDS DE SOUTIEN PATRIMOINE – EDIFICE CULTUEL : ETUDE HISTORIQUE ET TRAVAUX DE REFECTION DE L'EGLISE SAINT MEDARD DE OYE-PLAGE

Sur proposition de la commission « patrimoine- Sport- Piscine- Cadre de vie » réunie le 29 septembre 2009 et vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'allouer à la Commune d'Oye-Plage une subvention de 2500 euros pour la réalisation d'une étude historique et de travaux de réfection réalisés dans le cadre du chantier école.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES SALLES DE SPORT MUNICIPALES UTILISEES PAR LES COLLEGES

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de verser une participation de :

- 9 620 € à la Ville d'AUDRUICQ
- 6 300 € à la Ville de OYE-PLAGE

INDEMNITE DE REGISSEUR DANS LE CADRE « OPERATIONS PLANTONS LE DECOR »

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder à Mme Dominique LAVOYE l'indemnité de responsabilité annuelle de régisseuse, selon le montant fixé par les dispositions réglementaires en vigueur .

INSCRIPTION D'UNE ZONE D'ACTIVITE INTERCOMMUNALE AU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

- Sur proposition de la Commission « Développement Economique » réunie le 10 novembre 2009,
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009
- Vu le courrier du Maire de NOUVELLE-EGLISE confirmant le souhait du Conseil Municipal de NOUVELLE-EGLISE pour l'inscription d'une zone d'activité intercommunale aux abords de l'échangeur de l'A16
- Considérant que cette zone est prévue au Plan Local d'Urbanisme de VIEILLE-EGLISE,

Le conseil Communautaire demande, à l'unanimité, qu'une zone d'activité intercommunale d'équilibre soit inscrite dans le futur Schéma de Cohérence Territoriale défini sous la maîtrise d'ouvrage du SYMPAC (Syndicat Mixte du Pays du Calais) à la sortie du diffuseur autoroutier 50 de l'A16 sur les territoires des communes de NOUVELLE-ÉGLISE et VIEILLE-ÉGLISE et autorise le Président à effectuer les démarches nécessaires.

**REPRESENTATION DE LA CCRA AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION C2C
(couveuse de créateurs en Calais)**

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, que la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ soit représentée au sein du Conseil d'Administration de C2C.

Compte tenu du résultat du vote à bulletin secret, à savoir :

- 39 bulletins dans l'urne
 - 38 bulletins exprimés
 - 1 bulletin nul
 - Majorité absolue : 19
-
- ✓ Mme Nicole CHEVALIER : 28 voix
 - ✓ Mr Stéphane DEBRUYNE : 10 voix

Mme Nicole CHEVALIER est élue pour représenter la Communauté de Communes au sein du Conseil d'Administration du C2C.

**DEMANDE D'INTEGRATION DE LA CCRA AU SEIN DE LA
MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU
CALAISIS POUR UNE ANNEE PROBATOIRE**

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de devenir membre de la Maison de l'Emploi du Calais selon des conditions proposées par son Président et précédemment indiquées.

PROPOSITION DE BUDGET ET PROGRAMME CULTUREL 2010

Sur proposition de la commission « culture, jeunesse, vie associative » réunie en date du 24 novembre 2009

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 7 décembre 2010, Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le programme culturel 2010 dont les grandes lignes sont les suivantes :

- diffusion de spectacles:**
- programmation exceptionnelle d'un concert de l'Orchestre National de Lille, le 20 septembre sous la direction de JC Casadesus**
- la Foire aux Histoires qui aurait lieu le 28 mars à Vieille Eglise**
- ateliers petites vacances**
- « écriture collective d'une histoire »**
- « promotion du livre et de la lecture »**
- « Lectures d'été »**
- « prix littéraire jeunes»**
- Deuxième rendez-vous « Bande Dessinée » en février 2010**
- « patrimoine et environnement »**
 - les animations du site Chico Mendès
 - Les Wateringues
 - « les semaines de la mer »
 - Collectage de la mémoire orale : acte III
 - Les moulins à vent
- organisation du 4ème Bric à Brac à Histoires à Recques/hem le 3 juillet 2010**

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'adopter le Budget Prévisionnel 2010 de ce programme et qui sera pris en compte dans le Budget Primitif 2010 :

Culture	Coût Total	Part CCRA	Subventions sollicitées
Programmation de spectacles - cachets pour les 15 spectacles - frais d'accueil des artistes - SACEM, location de matériel - communication (affiches, tracts...)	28 000	20 000	Conseil Général 10 000€
Programme lecture et musique - foire aux histoires, prix jeunes lecteurs d'Audruicq, lectures d'été, projet atlas imaginaire, projet musique	20 000	14 000	Conseil Régional 10 000€
Patrimoine / mémoire - intervention des artistes pour le collectage et animations autour du patrimoine, bric à brac... Semaine de la mer, projet « Moulins »	32 000	22 000	DDJS 4000€
	80 000€	56 000€	24 000€ 30%

Soirée exceptionnelle Orchestre National de Lille	12 000	7000	Conseil Général 5000€
	92 000€	63 000€	29 000€ 31%
<i>Pour mémoire 2008 (avec également ONL)</i>	95 000€	62 000€	33 000€
<i>Rappel 2009</i>	80 000€	47 000€ 59%	33 000€ 41%

SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES MUSICALES

- ◆ *La Commission « culture, relation avec l'Education Nationale » réunie les 24 septembre et 24 novembre a prolongé la réflexion sur une proposition de projet « Musique » établi dans le cadre d'un partenariat entre l'Education Nationale, les harmonies et écoles de musiques volontaires et la CCRA*
- ◆ *Il porte sur la création d'un réseau musical écoles- écoles de musique et harmonies et écoles primaires du territoire*
- ◆ *Ce projet s'inscrit dans la perspective d'un développement de l'éveil musical des enfants l'objectif serait aussi de « donner envie de rejoindre les écoles de musique et les harmonies...*
- ◆ *Le Budget prévisionnel de cette action est le suivant :*

dépenses		recettes	
frais de vacation d'un musicien intervenant « confirmé »	120h à 30€ (tarif DRAC – intervenant)	Contrat éducatif local (50 heures hors temps scolaire)	750€
		Forfait médiation (convention de développement culturel avec le Conseil Général)	1000€
		CCRA	1850€
total	3600€	total	3600€

Ce budget est repris dans le budget prévisionnel global du programme culturel 2010.

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, par 36 POUR et 3 ABSTENTIONS, le Conseil Communautaire se prononce favorablement à la mise en œuvre de ce projet et autorise le Président à faire le nécessaire.

SUBVENTIONS

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- *850 € au Collège d'AUDRUICQ pour la création d'un bassin d'observation « rives de la Hem »*
- *3 380 € au Foyer Socio-Educatif du Collège de OYE-PLAGE destinés au soutien aux projets Socio-Educatifs de l'établissement*

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas accorder une suite favorable à la demande déposée par « Action contre la Faim » suite au séisme de septembre en Indonésie, considérant que cette demande n'entre pas dans les critères d'attribution de subventions arrêtées par le Conseil Communautaire.

AIDE ACCORDEE POUR PERSONNES FREQUENTANT UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le Conseil Communautaire a, par délibération du 19 décembre 2007 décidé d'accorder une aide financière aux personnes fréquentant le Conservatoire à Rayonnement Départemental du Calaisis.

Monsieur le Président informe d'une demande d'une personne qui fréquente un autre Conservatoire de Musique.

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'étendre ce dispositif et de ne pas le limiter à la fréquentation du Conservatoire du Calaisis.

Ainsi, à partir de 2009, l'aide directe aux personnes résidentes sur l'aire de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ et fréquentant un Conservatoire de musique sera accordée selon les conditions suivantes :

Conditions d'octroi :

- Inscription à des disciplines dont les enseignements ne sont pas dispensés sur la CCRA (ex violon, hautbois, jazz, musiques électro-acoustiques, musique traditionnelle...)
- Inscription à des disciplines dont les niveaux ne sont pas dispensés sur la CCRA (au-delà du deuxième cycle)

Montant de l'aide directe :

- Pour une discipline, une aide de 74€ par trimestre
- Pour deux disciplines et plus, une aide de 181€ par trimestre

Conditions de versement de l'aide :

Cette aide sera versée suite au dépôt d'un dossier comprenant :

- ✦ Copie du titre de recettes émis par l'organisme gérant le Conservatoire
- ✦ Copie de la carte d'élève
- ✦ Une attestation délivrée par le Conservatoire précisant que le bénéficiaire suit une formation supérieure au deuxième cycle pour les disciplines dispensées sur l'aire de la Communauté de Communes de la Région d'AUDRUICQ .

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS A MLLE DROUETTE LAURA

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de rembourser les frais de déplacements de Melle Drouette, étudiante qui a effectué des recherches historiques dans le cadre du projet d'écritures d'un ouvrage sur la Chicorée

REVERSEMENT DE 35 EURO A L'ETOILE CYCLISTE D'AUDRUICQ

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de rembourser les 35 € à l'Etoile Cycliste d'AUDRUICQ indument percus par la CCRA

ACCOMPAGNEMENT SUR LA MOBILITE

Vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'être accompagné par l'association « lien plus » dans la cadre de la mobilité et d'autoriser le Président à signer cette convention.

AVIS SUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ANIMATEUR DE L'ESPACE CYBER ITINERANT PAR LA MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT OMER

Le conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de formuler un avis favorable au renouvellement du contrat de travail de Monsieur Ludovic LEROY, animateur du Cyber Espace, pour la Mission Locale d'Arrondissement de ST OMER

MISE EN CONFORMITE DE L'ASSOCIATION POUR L'AVENIR DES JEUNES DE L'ARRONDISSEMENT DE ST OMER – MISSION LOCALE AVEC LE DROIT COMMUNAUTAIRE RELATIF AUX SERVICES D'INTERET ECONOMIQUE GENERAL

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- de qualifier les activités relatives à l'Association pour l'Avenir des Jeunes de l'Arrondissement de Saint-Omer support juridique de la Mission Locale de l'Arrondissement de Saint-Omer, de service social d'intérêt général sur son territoire de compétence au sens de la communication de la Commission Européenne « Mettre en oeuvre le programme communautaire de Lisbonne : les services sociaux d'intérêt général dans l'Union européenne », COM 2006 177 du 26 avril 2006 et en référence aux articles 16 et 86.2 CE relatifs aux services d'intérêt économique général,*
- d'affirmer ainsi son caractère d'intérêt général face à la nécessité de satisfaire ce besoin social de base en direction des demandeurs d'emploi, jeunes, des salariés, et des entreprises de l'arrondissement de Saint-Omer qui couvrent 116 communes, et plus particulièrement les 15 communes*
- d'octroyer à l'Association pour l'Avenir des Jeunes de l'Arrondissement de Saint-Omer un droit exclusif sur le territoire de compétence justifié par l'accomplissement de la mission d'intérêt général,*

ETUDE DIAGNOSTIC RELATIVE A L'ACCESSIBILITE DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC AUX PERSONNES HANDICAPEES

- *La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées fixe un certain nombre d'obligations en matière d'accessibilité des bâtiments existants recevant du public.*

Ainsi, vu l'avis favorable unanime du Bureau Communautaire réuni le 7 décembre 2009, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de faire réaliser une étude diagnostic relative à l'accessibilité des bâtiments recevant du public aux personnes handicapées et autorise le Président à engager les démarches nécessaires et notamment procéder à une consultation de bureaux d'études spécialisés.

STATUTS DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la modification de l'article 2 des statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale

Article 2 : Objet

Le CIAS de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq a pour objet de favoriser l'action sociale d'intérêt communautaire sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq.

Il a pour attribution

- *Le suivi des bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI) ou Revenu de Solidarité Active (RSA) en démarche d'insertion,*
- *La création et la gestion d'un relais d'Assistantes Maternelles,*
- *Le transport des denrées alimentaires collectées pour les familles nécessiteuses,*
- *Création et gestion d'un service de portage de repas à domicile.*

Dominiq ue POURRE,

Yves BEUGNET,

Secrétaire de Séance

*Président de la Communauté
De Communes de la Région
D'AUDRUICQ*